

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE RAPPORT

Juin 2017
> Juillet 2018



(AGIR POUR LE BIEN DE TOUS)



ÉDITO



Ce Rapport fait état de l'action de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en matière de développement durable au travers de l'exercice de ses compétences. Notre démarche s'inclue dans une grande partie de notre fonctionnement, mais aussi au travers d'actions spécifiques.

Ce document, outil d'évaluation indispensable des politiques publiques menées par notre collectivité, met en lumière nos actions en faveur de notre cadre de vie, d'une croissance raisonnée et de la cohésion sociale. Il illustre, à travers la présentation de quelques actions significatives, l'engagement de la collectivité en la matière. Il a été élaboré de manière synthétique et ne prétend pas à l'exhaustivité. Élaboré avec l'ensemble de la collectivité, il est le fruit d'un travail collectif.

Ces exemples concrets mettent en évidence la nécessité d'un engagement collectif et transversal, qui implique à la fois les élus, les agents et les partenaires de notre communauté d'agglomération.

C'est à cela que nous nous engageons afin de rendre notre implication pérenne dans le temps.

Jean-Pierre TALLIEU

Président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique

SOMMAIRE

> Introduction méthodologique	5	> (Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains)	17-18
> (Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air)	7-8	> (Favoriser les modes de production et de consommation responsables)	19-21
> (Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources)	9-12	> (La CARA au regard des 5 principes du développement durable)	23-25
> (Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations)	13-16		

INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce document a vocation à évaluer les actions de la collectivité au regard des objectifs du développement durable.

La structure de l'analyse est fondée sur les cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Toutefois, bien que présentées de manière sectorielle, les actions mises en œuvre contribuent à plusieurs finalités.

La transversalité des projets est appréhendée en adoptant une approche croisée de ces cinq thématiques. Pour chaque action, des pictogrammes signalent les finalités concernées.

Ce travail doit également rendre compte de l'intégration des cinq éléments de méthode du développement durable dans les pratiques et politiques poursuivies : amélioration continue, transversalité des approches, participation et concertation des acteurs, organisation du pilotage et évaluation partagée des projets.



Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air, rassemble les initiatives en matière de réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc.



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, présente les actions visant à réduire l'impact des activités humaines sur les milieux naturels.



Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires, réunit les projets contribuant à la lutte contre les inégalités et les exclusions.



Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains, regroupe les initiatives permettant à chacun de trouver une réponse à ses besoins vitaux, et accéder aux biens et aux services qui contribuent à son bien-être.



Favoriser des modes de production et de consommation responsables, reprend les projets qui incitent à adopter de nouvelles logiques dans les choix et modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.

(LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR)





SENSIBILISER POUR MIEUX RÉNOVER

La première édition de la quinzaine de la rénovation énergétique s'est déroulée en octobre 2017. Cet événement fut l'occasion de sensibiliser une nouvelle fois sur l'importance des économies d'énergie, et a permis d'apporter des éléments de réussite des projets. Un atelier « Achat-rénovation énergétique, les différents travaux et points importants de vigilance » s'est déroulé autour d'une maquette pédagogique et au travers d'exercices ludiques permettant de découvrir simplement les différentes techniques de rénovation énergétique et les performances à atteindre.

Des réunions publiques d'information en partenariat avec des professionnels de la Fédération

Française du Bâtiment ont été organisées à La Tremblade, Saujon, Cozes et Royan afin de présenter les travaux de rénovation énergétique ainsi que les subventions mobilisables.

La visite de l'usine de fabrication de menuiseries PRINCE, à Saint-Georges-de-Didonne, fabricant de fenêtres et portes en PVC entièrement recyclables, a été l'occasion de poser des questions aux experts présents sur le vitrage et le PVC, sur les différentes caractéristiques des fenêtres (thermique, mécanique, étanchéité à l'air, apports solaires) et sur les points de vigilance à avoir lors de la pose de menuiseries.



LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupant leur logement fait partie des axes de travail de la CARA en matière d'amélioration de l'habitat privé. Depuis 2013, elle accorde 500 €/logement en complément de la prime « Habiter mieux » de l'agence nationale de l'habitat (Anah).

51 propriétaires ont bénéficié de l'aide de la CARA pour un gain moyen d'énergie de 33,8 %. En 2018, la CARA a élargi son domaine d'intervention en faveur de l'amélioration des logements privés en intervenant pour les ménages en situation de perte d'autonomie liée au handicap ou à l'âge. Elle favorise ainsi le maintien à domicile des personnes âgées. La CARA s'in-

vestit également dans la lutte contre l'habitat indigne sur son territoire.

Ces nouvelles aides de 500 €/logement en faveur de l'autonomie et pour la résorption de l'habitat indigne sont accordées en complément des subventions de l'Anah pour les propriétaires occupants à revenus très modestes.

13 ménages ont ainsi été accompagnés financièrement dans leurs travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, dont un ménage qui a également bénéficié d'une aide à la réduction de la précarité énergétique puisque toutes ces aides sont cumulables.

**(PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ,
LES MILIEUX ET LES RESSOURCES)**





PROTECTION DES ESPACES SENSIBLES

La troisième année d'animation du site Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » a vu les efforts de sensibilisation et de communication autour de la démarche Natura 2000 porter leurs fruits puisque deux contrats et une charte Natura 2000 ont été signés en 2017, démontrant ainsi la volonté des acteurs du territoire de préserver la biodiversité.

En adhérant cette année à la charte Natura 2000, la commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet s'engage pendant 5 ans à entretenir de façon raisonnée les haies et les 60 km de chemins communaux présents sur son territoire.

Les communes de Meschers-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne se sont engagées à travers la signature d'un contrat Natura 2000 d'environ 53 000 € pour la protection des dunes embryonnaires et mobiles en mettant en place des barrières girondines. La Pointe de Suzac sur la commune de Saint-Georges-de-Didonne a aussi pu bénéficier de ce contrat permettant la préservation de ses pelouses calcicoles me-

nacées par la surfréquentation. Grâce au contrat Natura 2000, 70 % du coût de ces actions sera prise en charge par l'Union Européenne.

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels s'engage pour 5 ans dans la gestion pastorale des pelouses calcaires du coteau de Moquesouris à Epargnes, favorisant ainsi le développement des orchidées et de l'Azuré du Serpolet, papillon fortement menacé. Grâce à son statut d'association, l'intégralité des 39 480 € nécessaires au projet sera prise en charge.

En qualité de structure animatrice de ce site Natura 2000, la CARA ambitionne d'accompagner de nouvelles contractualisations ; c'est pourquoi elle a été réélue structure animatrice du site Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » pour trois nouvelles années. La démarche Natura 2000 s'étend depuis le 4 juillet 2018 au site Natura 2000 « Presqu'île d'Arvert » sur laquelle la CARA a été choisie pour lancer la première phase d'animation sur ces 11 000 ha riches d'espèces et d'habitats naturels d'intérêt.



PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE ET OSTRÉICOLE



Notre territoire fait partie des plus importants pôles touristiques balnéaires français et la qualité des eaux de baignade conditionne cette activité économique majeure pour nos communes. Les analyses effectuées par l'ARS sur les plages illustrent l'excellente qualité des eaux de baignade de notre littoral et démontrent l'efficacité du traitement des eaux usées et l'innocuité des

rejets d'eaux traitées par les stations d'épuration en Gironde, en mer ou dans la Seudre préservant aussi l'activité ostréicole. Nous pouvons citer la plage de la Grande côte qui se trouve en aval du rejet du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La-Palmyre et qui bénéficie d'une eau d'excellente qualité.



LA LUTTE CONTRE L'ABANDON DES MÉGOTS CONTINUE



La CARA, via le Plan Plage Territorial (PPT), développe des actions de sensibilisation pour limiter l'action de l'Homme sur les milieux naturels que sont les plages. Une étude a été lancée en 2017 pour étudier la pollution liée à la présence de mégots sur le littoral. Actuellement, 90 % des mégots jetés par terre terminent leur voyage dans la mer par le réseau pluvial. Les filtres de cigarettes qui contiennent près de 4 500 substances toxiques, mettent en moyenne de 1 à 5 ans avant de disparaître dans le milieu naturel.

Afin d'éviter cette pollution, la CARA a proposé de nouvelles actions. Chaque année, environ 5 000 cendriers de plage sont distribués. Pour la saison 2018, il a été décidé de s'appuyer sur les professionnels de la restauration qui sont directement confrontés à la problématique. Les usa-

gers qui fument sur le trottoir jettent parfois leurs mégots dans la rue. Ainsi, un partenariat avec 74 bars et restaurants a permis de distribuer près de 5 000 cendriers-pochettes. Pour montrer la connexion entre la plage et l'arrière plage, ces objets portent la mention : un mégot par terre, un mégot en mer.

Pour compléter cette initiative, des cendriers pédagogiques (avec système de votation) ont été installés sur les communes du PPT. L'utilisateur est invité à répondre à une question en votant à l'aide de son mégot. La ville de Royan s'est engagée dans la valorisation des mégots en réalisant un partenariat avec une start-up qui recycle les filtres de cigarettes. Cette action pourrait être développée à une échelle plus large en 2019.



©Alexandre Garcia



ACCOMPAGNEMENT DES USAGES DURABLES DANS LES MARAIS



Conduit en partenariat avec le Pays Marennes - Oléron et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, le programme REDEMARAIS qui vise à « accompagner le développement des initiatives économiques et des usages durables dans les marais littoraux de Brouage, Seudre et Oléron » a connu en janvier 2018 l'organisation de son premier Comité de pilotage, auquel

a participé l'ensemble des acteurs du marais (professionnels, services de l'État, collectivités, associations, etc.).

Des groupes de travail thématiques se sont réunis à plusieurs reprises en 2018 pour commencer à élaborer un guide juridique et pratique sur les usages en marais littoraux doux et salés.



PROTÉGER LE MILIEU NATUREL GRÂCE AUX OUTILS GUIDANT LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT

La réutilisation des eaux traitées par les stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre pour l'irrigation du golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer, du golf de La Palmyre et des espaces verts du Club-Med de La Palmyre, ainsi que certains espaces verts de la commune des Mathes, contribue à réduire les prélèvements d'eau. Ainsi, entre 200 000 et 300 000 m³ d'eaux traitées sont réutilisés chaque année, soit autant d'eau potable et d'eau puisée dans la nappe économisée.

Dans le cadre d'une analyse consistant à étudier les alternatives au rejet dans le milieu des eaux traitées, il ressort que la seule solution viable à grande échelle est la réutilisation en irrigation agricole. C'est pourquoi 200 000 € HT sont d'ores et déjà budgétés pour réaliser une étude de faisabilité technico-économique qui permettrait de définir les conditions de mises en œuvre (traitement complémentaire des eaux, transport, stockage...), les volumes potentiellement réutilisables, les agriculteurs partenaires, les lieux d'utilisation et bien entendu, les coûts et la répartition des dépenses entre tous les intervenants.

Plus globalement, et pour poursuivre l'intégration du développement durable dans ses projets, la CARA a souhaité se doter d'un outil prospectif en matière d'assainissement et a donc élaboré son schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDAEU), validé à l'unanimité par le conseil communautaire le 17 juillet 2017.

L'objectif de ce document cadre est de définir une politique en la matière à l'horizon 2030, en proposant une stratégie opérationnelle et un plan d'actions pour garantir la protection du milieu naturel et notamment la qualité des eaux et la continuité des activités qui y sont liées, tout en prenant en compte les évolutions projetées sur le territoire.

Des scénarios ont été établis, discutés puis choisis pour définir les travaux à réaliser durant la décennie à venir. Ces scénarios s'appuient sur un état des lieux complet, un diagnostic détaillé des ouvrages et de leur fonctionnement, et une estimation des besoins en matière de traitement des eaux usées en 2030 (en cohérence avec les études de l'INSEE). Le budget pour mener à bien ce plan d'actions a été estimé à 67 millions d'euros (HT).

Un travail important de concertation a été mené en réunissant des élus, les partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Adour Garonne, ARS, Conseil Départemental 17, DDTM, IFREMER, Syndicat des Eaux 17) et la CER. La commission assainissement de la CARA ainsi que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (composée de 5 élus communautaires et de 5 associations locales de défense de l'environnement et de consommateurs) ont activement participé à ce travail.



(RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS)





CONTRAT RÉGIONAL DE COHÉSION ET DE DYNAMISATION

Le service a également participé à l'élaboration du Contrat régional de cohésion et de dynamisation (2017-2020). Ce nouveau contrat, élaboré à l'échelle des territoires des Communautés d'Agglomération Royan Atlantique et Rochefort Océan, et des Communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'île d'Oléron, permettra de soutenir des projets structurants, générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population.



Les 5 finalités du développement durable, se retrouvent parmi les grands enjeux du contrat, à savoir :

- diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local notamment en lien avec la croissance bleue ;
- concilier valorisation et préservation des patrimoines du territoire (naturel, paysager, historique...) dans une approche économique et durable ;
- développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population en territoire littoral ;
- explorer et tirer profit du fort potentiel non exploité de la croissance bleue qu'offre le territoire.



Plusieurs projets répondant à ces objectifs ont été inscrits au Contrat dans l'optique de futurs financements :

- développement d'itinéraires cyclables (schéma cyclable) ;
- atelier de transformation collectif de produits locaux (viande, produits agricoles...)* ;
- création d'un espace test agricole de maraîchage biologique* ;
- étude de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR) des marais littoraux de Marennes Rochefort et Royan ;
- plan solaire territorial (études) ;
- projet de navette de transport de l'Estuaire (Royan-Bordeaux) ;
- aménagement du pôle d'échanges intermodal de Saujon.



©Alexandre Garcia

* Ces travaux sont en partie co-financés par les fonds européens du programme LEADER





©Yeshi Power Shot

LE QUARTIER L'YEUSE – LA ROBINIÈRE AU CŒUR DES ACTIONS DE COHÉSION

Le centre socioculturel de Royan a en charge l'animation du conseil citoyen depuis deux ans. Ce conseil citoyen a été constitué sur la base du volontariat. Il est une instance de dialogue et de concertation avec les habitants pour améliorer leur cadre de vie dans le quartier prioritaire et d'apporter un avis sur les projets qui font l'objet d'un soutien de la part de l'État.

Concernant la gestion urbaine de proximité (amélioration du cadre de vie, petits travaux dans l'environnement, ...) les habitants du quar-

tier L'Yeuse-La Robinière sont très attentifs à ce qui se passe dans leur quartier. Quelques réalisations concrètes : places de parkings, sens de circulation modifié, conteneurs à déchets ménagers installés dans les parties communes des logements sociaux.

Le Préfet de Charente-Maritime s'est déplacé dans le quartier prioritaire le 17 juillet 2018 pour se rendre compte par lui-même des améliorations apportées mais également de la problématique de « La Robinière ».



©Alexandre Garcia



UNE SOLIDARITÉ VILLE – CAMPAGNE AU TRAVERS DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La dépollution des eaux usées par les stations d'épuration produit des boues. Depuis de nombreuses années, la CARA a choisi de les valoriser par un épandage agricole réalisé en partenariat avec des agriculteurs qui adhèrent à cette démarche.

L'épandage des boues s'inscrit dans une logique agronomique et environnementale. Cela permet d'apporter aux cultures les nutriments nécessaires au développement des plantes ; il sert d'amendement organique au sol et évite l'acidification des sols (grâce à la chaux apportée par les boues).

C'est une solution durable car elle favorise :

- la gestion des boues en circuit court : elles sont épandues au plus près de leur lieu de production au lieu d'être acheminées dans des centres de traitement lointains. Cela permet de diminuer la consommation de carburant et ainsi de réduire la production de gaz à effet de serre.
- la réduction des engrais chimiques : cet engrais naturel vient réduire de façon significative les besoins en engrais chimiques. Cela permet de diminuer la consommation de pétrole et l'utilisation de produits non écologiques.

(CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS)





©Alexandre Garcia

LES PLAGES EN TOUTE SÉCURITÉ



Les panneaux de plage installés sur la commune de Royan en 2016 /2017 permettent de sensibiliser les usagers aux problématiques littorales. Ils intègrent des informations sur l'environnement naturel de la plage, mais permettent également de préciser aux usagers ce qui est autorisé et interdit en termes d'activités de loisir sur le littoral. Cette signalétique est une version simplifiée de la réglementation des plages. Quatre communes ont été pourvues en signalétique pour la saison 2018. Un des objectifs consiste à harmoniser la réglementation entre les plages de manière à simplifier la lecture pour l'utilisateur. Des panneaux « risques » ont également été posés pour sensibiliser le grand public sur les dangers présents sur la plage.



©Antoine Bigot

LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES AU CŒUR DU PROJET



Le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement 2018-2020 a été adopté le 8 décembre 2017 par le Conseil Communautaire.

Ce schéma résulte d'une démarche volontaire ayant associé l'ensemble des communes et des SIVOM et doit participer fortement à l'attractivité du territoire.

Il est construit autour d'une politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité et se décline en 3 objectifs stratégiques :

- contribuer à l'épanouissement et la qualité de vie des familles ;
- participer à l'attractivité du territoire, répondre aux besoins des familles ;
- permettre aux familles de concilier vie personnelle et vie professionnelle.



©Alexandre Garcia

Ce schéma s'appuiera sur la création d'un observatoire partagé (diagnostic permanent), d'un site internet (territorialisation du schéma communautaire) et sur une politique d'information jeunesse en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise du Bureau Information Jeunesse.

(FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES)





LE TRI S'ÉTEND

Depuis juillet 2018, la collecte sélective de la CARA est triée sur le centre de tri ATRION à Mornac (16). Ce centre de tri étant aux normes et en capacité de trier les nouvelles résines plastiques, c'est la raison pour laquelle la CARA a pour projet de répondre à l'appel à projet lancé par CITEO pour mettre en place, en 2019, l'extension des consignes de tri.

Cette extension consiste à intégrer aux déchets à recycler collectés en bacs jaunes, tous les plastiques tels que les pots et barquettes ainsi que les films plastiques.

L'évolution du dispositif de tri a pour principal objectif de simplifier les gestes de tri des usagers.



©Alexandre Garcia



L'ÉCOLE VA À LA FERME

En collaboration avec la CARA et l'Inspection académique, cinq exploitants agricoles et une association locale à vocation pédagogique accueillent du public scolaire dans le cadre d'un programme baptisé « L'école va à la ferme ». Les visites sont construites et animées par les producteurs eux-mêmes sur le lieu de leur activité professionnelle, où ils proposent des ateliers ludiques et interactifs.

Ce programme est en lien avec les animations scolaires proposées par le service développement agricole de la CARA, sur les thèmes « Agriculture » et « Alimentation ».

Pour l'année scolaire 2017/2018, plus de 500 enfants des écoles du territoire ont bénéficié du programme «L'école va à la ferme».

L'objectif de cette démarche est de favoriser au maximum la manipulation par les élèves et la découverte par les sens, des milieux et des métiers

agricoles et aquacoles fortement ancrés sur le territoire Royan Atlantique.

Les 6 sites d'accueil à la ferme :

- Domaine Jean-Chevallier - Le cycle de la vigne et les vendanges
- Écurie Boissirand - La vie de l'écurie
- Ferme de La Gravelle - La découverte d'une ferme biologique
- Ferme Maubay - L'origine des ingrédients de la pâte à chouquette
- L'Huître Pédagogique - L'ostréiculture en marais de la Seudre
- Marais salant - La production de sel sur la Seudre.



DÉVELOPPEMENT DU MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

L'Agglomération a la volonté de développer le maraîchage biologique sur son territoire et d'accompagner l'installation de nouveaux producteurs pour répondre à la demande croissante des consommateurs en produits bio locaux. Afin d'évaluer ce potentiel de développement, nous avons sollicité une étude auprès de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine. Ces données nous permettront de fixer des objectifs pour le futur espace-test en maraîchage bio de la CARA (v. rapport développement durable 2016 – 2017).

Cette étude met en évidence la croissance de consommation des produits bio dans tous les circuits de distribution ; socle d'une perspective positive pour le développement de l'agriculture biologique, en particulier dans un contexte d'association du bio et local. Les circuits de distribution apparaissent unanimement motivés pour une intégration plus forte des produits bio et locaux dans leur offre commerciale. La faible part de légumes bio dans l'offre locale des différents circuits est à ce titre une opportunité pour l'espace test agricole.

Chiffres clefs :

sur **567** exploitations agricoles recensées en 2010, **5%** sont en maraîchage et horticulture ;

sur près de **110** producteurs qui commercialisent en vente directe, **5** sont maraîchers bio ;

sur environ **33 000** ha de surfaces agricoles, **35** ha sont pour les fruits et légumes bio.



(LA CARA AU REGARD DES 5 PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE)



La situation de la collectivité au regard des cinq éléments de méthode du développement durable a été analysée sous trois angles :

- la participation des acteurs et de la population ;
- l'organisation du pilotage et la transversalité des démarches ;
- l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue des projets.



PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

La participation des acteurs constitue un axe de travail primordial pour construire les projets ; la concertation permet en effet de faciliter l'assimilation et la compréhension des projets, de bénéficier de savoirs et de compétences et donc de co-élaborer les actions mises en œuvre sur le territoire.

La CARA s'attache à associer les instances participatives locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses démarches. Les projets de la CARA, décrits tout au long de ce rapport, font donc l'objet de réunions de concertation et d'ateliers participatifs permettant de placer l'avis citoyen au cœur des démarches.

On peut également citer les comités de programmation LEADER et FEAMP, composés à 50% d'acteurs privés et associatifs, qui sont directement impliqués dans la sélection des projets à financer.

La CARA bénéficie également d'un organe participatif à part entière : le Conseil de Développement (CODEV). Cet organe consultatif apolitique rassemble et associe des représentants de la société civile qui font preuve d'une expertise citoyenne transversale sur les projets du territoire. Les réflexions du CODEV s'inscrivent dans une dimension plus prospective que directement opérationnelle. Il doit s'agir de porter des regards novateurs, transversaux et de moyen et long termes sur le territoire et son développement (horizon 15-20 ans).

Il peut intervenir dans deux cadres :

- la « saisine » de la CARA pour un avis sur un point particulier ou pour une réflexion plus large sur un thème ;
- l'« auto-saisine » du CODEV sur tous sujets relatifs à l'aménagement et au développement du territoire de la CARA. Les auto-saisines doivent être validées par la CARA.

ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITÉ DES DÉMARCHES

Le pilotage des projets de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre le décloisonnement des thématiques et la transversalité des politiques. Pour la CARA, l'une des conditions de réussite, en termes d'organisation de la décision, réside dans le portage du projet.

La mise en place de projets transversaux à différentes finalités du développement durable s'effectue grâce au travail en mode projet. Aussi, la CARA s'attache à définir des groupes « projet » permettant de réunir des agents de différents services pour élaborer et suivre les démarches communautaires. La mutualisation des points de vue de chacun et de l'intelligence collective améliore la cohérence et l'assurance de la transversalité des approches.

Au niveau politique, la CARA bénéficie de plusieurs instances de pilotage qui permettent d'organiser l'expression et la validation des différentes parties prenantes :

- le conseil communautaire : organe délibérant de la collectivité, composé de conseillers com-

munautaires élus et issus des 33 communes membres, il regroupe 63 conseillers titulaires et 22 conseillers suppléants. Le conseil communautaire se réunit en moyenne une fois par mois et est chargé de l'administration de la CARA en prenant des délibérations sur les projets à mettre en œuvre.

- le bureau communautaire : organe de décision composé du Président, de 13 vice-présidents et de deux autres membres. Chaque membre du bureau peut recevoir une ou plusieurs délégation(s) de fonction(s) du Président ;

- les comités de pilotage : organes de suivi et de validation des étapes d'un projet, ils sont constitués d'une équipe transversale politique et technique ;

- les 18 commissions : elles travaillent sur les différents dossiers qui seront présentés au conseil communautaire. Structurées en fonction des compétences de la Communauté d'Agglomération, elles sont consultatives et composées d'élus communautaires et d'élus municipaux.

ÉVALUATION PARTAGÉE ET AMÉLIORATION CONTINUE DES PROJETS

Pour la CARA, le suivi et l'évaluation des projets sont essentiels puisqu'ils doivent permettre de vérifier la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux et des objectifs qui ont été fixés. Ils sont également l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et, si nécessaire, permettre leur rééquilibrage.

L'évaluation des projets engagés est désormais systématique au sein de la CARA. En effet, chaque action bénéficie régulièrement d'un bilan permettant d'analyser, de manière quantitative et qualitative, l'évolution de sa mise en œuvre. Ainsi, chaque service met en place des tableaux de bord des projets afin de suivre et de pouvoir rendre compte de ces avancées, mais également des difficultés rencontrées.

Chaque année, ces différents bilans sont présentés dans le rapport d'activité de la collectivité, mais également dans le présent rapport développement durable.

Comme pour l'élaboration d'un projet, l'évaluation constitue une phase à part entière qui nécessite une méthode et des outils et doit répondre à la question de l'éventuelle pérennisation du projet qui sera revu sous le prisme de l'amélioration continue, tant dans les objectifs de réalisation que dans les modes de faire.

En effet, tout projet initié sur le territoire a pour but d'apporter une amélioration de la situation initiale, tout en perfectionnant ses méthodes de participation, d'évaluation, d'approche transversale et d'organisation de la décision autour du projet.



107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Tél : 05 46 22 19 20
Fax. : 05 46 05 60 34

contact@agglo-royan.fr
www.agglo-royan.fr



AGIR POUR LE BIEN DE TOUS

Maquette : SYMAPS. Conception : Laurent Pinaud. Photos : Adi Ciurea - Fotolia, Antoine Bigot, Alexandre Garcia, Stéphane Papeau.
CARA 2018.

